



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 29614

Texte de la question

Plus de 5 000 planteurs de tabac de l'Union européenne se sont rassemblés, lundi 17 novembre 2003, à Bruxelles, pour manifester contre les projets de réforme du secteur proposés par la Commission européenne. Les protestataires, rassemblés à l'appel de l'association professionnelle européenne UNITAB, récusent l'idée sous-jacente au plan du commissaire européen à l'agriculture de supprimer à terme toutes les aides européennes liées à la production de tabac. Le projet de réforme prévoit, à partir de 2005, un découplage total des aides à la production de tabac pour les premières 3,5 tonnes produites par exploitation, et à hauteur de 80 % pour la production comprise entre 3,5 et 10 tonnes. La manifestation des planteurs est intervenue alors que les ministres européens de l'agriculture ont engagé, lundi après-midi à Bruxelles, leur premier débat sur la réforme proposée par la Commission. Au cours de cette réunion, le camp des opposants au projet actuel aurait lui aussi fait part de son opposition à un découplage total entre le montant des aides accordées aux planteurs de tabac et le niveau de leur production, par le biais d'une lettre commune cosignée par les ministres français, espagnol, italien, grec et portugais. Compte tenu de la situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de lui faire le point sur ce dossier et son évolution qui inquiète grandement bon nombre de producteurs français.

Texte de la réponse

La Commission européenne propose, à compter de 2005, le découplage total de la prime tabac actuelle qui serait introduit progressivement avec maintien, dans un premier temps, de l'aide couplée pour la part de la production excédant 10 tonnes par producteur. L'application d'un tel dispositif emporterait des conséquences significatives sur la production et sur la rentabilité de la filière. Aussi, la France et les autres pays producteurs (Espagne, Italie, Grèce et Portugal) ont-ils fait connaître au commissaire Fischler leur opposition à la proposition de la Commission par l'envoi d'un courrier commun le 17 novembre 2003. Le 10 mars dernier, le Parlement européen a adopté un rapport sur la réforme du régime communautaire applicable au tabac qui renforce le point de vue des gouvernements des États membres demandant, comme la France, de tenir compte de la dimension économique, territoriale et sociale de cette filière.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29614

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9288

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3168